

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL261021/10

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

**OBJET : ACQUISITION DE DEUX AUTOLAVEUSES POUR LES ECOLES COMMUNALES :
DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION AUX ECOLES 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait souhaitable que la commune se dote de deux autolaveuses de marque Kärcher et de leurs équipements, pour améliorer l'entretien des écoles communales élémentaires et maternelles.

En effet, l'acquisition de ces deux autolaveuses permettrait pour les personnels, de réduire les risques liés aux ports de charges lourdes, aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes, ainsi qu'aux risques liés aux chutes et à l'exposition aux produits chimiques.

Délibération
n° DEL261021/10

Le montant prévisionnel de l'acquisition de ces deux autolaveuses s'élève à la somme de 6384,00 H.T (soit 7 660,80 € TTC)

Il conviendrait de recourir à un plan de financement, afin de permettre la réalisation de cet investissement estimé à 6384,00 € HT, tel que :

- Collectivité de Corse au titre de la dotation écoles 2021 : 50% soit 3192,00euros
- Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu : 50% soit 3192,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de plan de financement qui lui est soumis ;
- De solliciter la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation écoles 2021, tel que précisé dans le plan de financement ci-dessus mentionné ;
- De procéder à l'acquisition de ces deux autolaveuses pour un montant de 6384,00 H.T
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

